

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet : AMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DU PLAN D'EAU DES LESINES :  
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente-cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER  
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

FORAY Gaëlle  
LYAUDET (MARIN) Jessie

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

## **En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

**Vu** les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande Publique,

**Vu** le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle le contexte et l'objet du marché ainsi que les modalités et résultats de la consultation.

### **Contexte**

La commune s'est engagée dans un projet d'aménagement et d'organisation de l'accueil sur le plan d'eau des Lésines, en coordination avec le projet d'interprétation porté par le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Ce projet bénéficie de financements du département de l'Ain et du FNADT à hauteur de 77% cumulés pour un montant estimatif de 102 330 € HT. La commune est accompagnée par un maitrise d'œuvre (FP-ETC).

### **Objet du marché**

Le marché de travaux concerne le déplacement de la zone de stationnement et la végétalisation de l'aire d'accueil du plan d'eau des Lésines ainsi que l'organisation de la circulation sur le site.

### **Consultation**

Une consultation a été organisée selon une procédure adaptée en application de l'[article L2123-1 du code de la commande publique](#). Un avis d'appel public a été publié sur le journal VOIX DE L'AIN et mise en ligne sur le profil acheteur

<https://www.lavoixdelain.fr/marchespublics.html>. La consultation s'est déroulée du 23/02/2024 au 15/03/2024 à 12 :00.

### **Offres**

Quatre offres ont été reçues et analysées en vertu des critères fixés au règlement de la consultation :

- prix 40%
- valeur technique 60%

Un rapport d'analyse des offres a été produit par le maitre d'œuvre.

Ce rapport établit l'offre économiquement la plus avantageuse au sens du L2152-7 du code de la commande publique comme étant l'offre :

- de l'entreprise VINCENT-TP ;
- pour un montant :
  - o 101 479 € HT pour la tranche ferme (estimation du maitre d'œuvre à 102 330 € HT)
  - o 6 160 € HT pour la tranche optionnelle pour la reprise bicouche de la voie communale au droit de l'aménagement sur 770 m2 (estimation du maitre d'œuvre à 11 000 € HT).

Sur la base de ces éléments,

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise VINCENT TP pour un montant de 101479 € HT pour la tranche ferme et 6160€ HT pour la tranche optionnelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget général en dépenses d'investissement, au compte 2128, Autres aménagements de terrain.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

**Le Maire,**

**Philippe EMIN**

